



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Routes : Hautes-Pyrenees

Question écrite n° 58917

Texte de la question

Une enquête d'utilité publique relative à un projet de route est actuellement menée en vue de relier le site skiable de Saint-Lary avec la vallée touristique du Lauron en évitant le village d'Arreau (Hautes-Pyrénées). Les habitants de cette petite commune, notamment des personnes âgées, sont consternés. Ils ont engagé une pétition qui a déjà recueilli plus d'une centaine de signatures. Ils ne parviennent pas, ainsi que les commerçants, à comprendre les motivations de l'exclusion de leur village de l'aménagement touristique des deux vallées, puisqu'il en est la plaque tournante. D'autres solutions existent : aménagement du centre ville d'Arreau, etc. M Jean-Claude Gayssot demande à M le ministre de l'équipement, du logement et des transports d'intervenir auprès des autorités locales pour que l'ensemble des intéressés soient consultés sur ce projet routier.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'équipement, du logement et des transports précise que la requête formulée au sujet du projet de route destinée à relier le site skiable de Saint-Lary avec la vallée touristique du Lauron concerne une voie départementale et plus précisément la création d'une voie nouvelle reportant la liaison de la RD 19 à la RD 618 du centre d'Arreau au sud de la commune. Il rappelle que la compétence en matière d'investissements routiers de son département ministériel se limite exclusivement à la voirie nationale (routes et autoroutes), la voirie départementale relevant quant à elle de celle des conseils généraux, en l'occurrence celui des Hautes-Pyrénées. Il précise toutefois qu'à la suite de l'avis défavorable émis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, le département des Hautes-Pyrénées n'envisage pas, dans l'immediat, de donner suite à l'aménagement projeté.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58917

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2637